

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-06-02-25****DATE DE CONVOCATION****31 JANVIER 2025****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****12 FEVRIER 2025****DATE D’AFFICHAGE****12 FEVRIER 2025****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****12 FEVRIER 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 21****VOTANTS 29****OBJET :
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, MESSAOUDI, DUPREZ-PANNETRAT, VAUCHEL MARGUET, DE CASTRO, CABARET, HERRERO, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Vanessa BOURDAIS représentée par Azedine MESSAOUDI
Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Pierre GAFFEZ
Thomas DELECROIX représenté par Jean-Christophe POULET
Adeline COLOMBA représentée par Nathalie DERVEAUX
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
John LI LUN YUK représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Farid LAZAAR
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote du budget est précédé d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget ;

Vu l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18/12/2023 qui a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 28/01/2025 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 29 voix POUR**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

